

25.02.2014 – 11:00 Uhr

Swissmem - Un salaire minimum fixé par l'Etat n'est pas la bonne solution

Zurich (ots) -

Swissmem rejette l'initiative sur les salaires minimums de l'Union syndicale suisse. Une introduction d'un salaire minimum, de loin le plus élevé du monde entier, mettrait en péril des emplois dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux et aurait des conséquences négatives pour l'économie et la prospérité de la Suisse. La fixation des salaires n'est pas la tâche de l'Etat. Le partenariat social apporte les meilleures solutions tenant compte aussi des besoins particuliers de la branche et des régions. Les dernières négociations pour une nouvelle convention collective de travail (CCT) dans l'industrie MEM l'ont une nouvelle fois prouvé. L'engagement de ces mêmes syndicats en faveur de l'initiative sur les salaires minimums bafoue le résultat de ces négociations et mine le partenariat social qui a fait ses preuves depuis des décennies déjà.

La Suisse va voter le 18 mai 2014 sur l'initiative sur les salaires minimums de l'Union syndicale suisse. Cette initiative exige l'introduction d'un salaire minimum de CHF 22.- l'heure ou de CHF 4'000.- par mois. Swissmem partage la revendication d'interdire tout dumping salarial en Suisse. La solution d'un salaire minimum forfaitaire proposée par l'Union syndicale suisse pour toute la Suisse n'est cependant pas la bonne solution :

- la fixation des salaires n'est pas affaire de l'Etat mais des entrepreneurs, des collaborateurs et des partenaires sociaux. La solution est à trouver via le partenariat social étant donné qu'il est ainsi possible de trouver des solutions bénéfiques tant aux employeurs qu'aux travailleurs et de tenir compte aussi des besoins particuliers de la branche et des régions. Les partenaires sociaux de l'industrie MEM l'ont une nouvelle fois prouvé l'année dernière. De longues séances de négociations ont permis d'élaborer une nouvelle CCT comprenant des salaires minimums en conséquence, différenciés selon la région.
- Un salaire minimum de CHF 22.- l'heure serait de loin le plus élevé du monde entier, même en tenant compte du pouvoir d'achat. La différence par rapport à nos voisins serait massive (France: CHF 11,60 / l'Allemagne prévoit CHF 10,50). Dans ces conditions, certaines activités industrielles ne seraient plus compétitives. Les entreprises en Suisse seraient forcées d'accélérer l'automatisation, ce qui aurait des conséquences directes sur l'occupation. De plus, un salaire minimum aussi élevé expulserait pratiquement de nombreux emplois à l'étranger - en particulier dans les régions frontalières.
- Un salaire minimum sans égal dans le monde entier affaiblirait la compétitivité de la Suisse, étant donné que, comme un marché du travail isolé aussi, ceci dissuaderait les entreprises et investisseurs étrangers.
- La perspective de pouvoir gagner CHF 4'000.- par mois, sans même devoir suivre une formation de plusieurs années, pourrait inciter les adolescents à renoncer à se lancer dans un apprentissage. En période de pénurie de spécialistes à tous les niveaux, ceci serait une évolution extrêmement inquiétante.

L'initiative sur les salaires minimums de l'Union syndicale suisse n'est pas bien conçue. Les perdants seraient en particulier les personnes moins bien qualifiées, celles en début de carrière et les personnes souffrant d'un léger handicap dont les places de travail seraient délocalisées ou éliminées. Au lieu de travailler et d'obtenir un salaire, ces personnes seraient évincées du monde du travail. Elles n'auraient plus aucune chance d'acquérir des expériences professionnelles dans le travail quotidien et perdraient donc la possibilité de se qualifier pour des tâches plus complexes et mieux payées. Ces personnes perdraient inutilement leur confiance et tomberaient à la charge des assurances sociales - sans véritables perspectives de ressortir de cette dépendance.

Le partenariat social en serait miné

Dans le cadre du partenariat social, les employeurs, les syndicats et les associations des travailleurs de l'industrie MEM ont négocié et signé une nouvelle CCT au milieu de l'année 2013. Le partenariat social a pour objectif de concilier les différents intérêts. Il applique le précepte de la « bonne foi » et exige de toujours tenir compte aussi des intérêts de l'autre partie lors des négociations, ce qui a précisément été le cas lors des négociations pour la nouvelle CCT MEM l'été dernier. En cours de

négociation, Unia, qui se profile dans cette campagne comme le syndicat compétent, n'a mis en cause à aucun moment la nécessité de salaires minimums différenciés selon la région. Tant Unia que les autres parties négociantes ont accepté des salaires minimums qui, dans certaines régions, sont désormais nettement inférieurs à CHF 22.- l'heure. Malgré cela, les mêmes syndicats s'engagent aujourd'hui au tout premier plan en faveur de l'initiative sur les salaires minimums. Pour Swissmem, ce comportement n'a rien à voir avec la « bonne foi ». Au contraire : il est malhonnête que les syndicats bafouent le résultat des négociations CCT et minent ainsi le partenariat social qui a fait ses preuves depuis des décennies déjà.

Contact:

Ivo Zimmermann, chef Communication

Tél: +41 44 384 48 50 / mobile : +41 79 580 04 84

E-mail: i.zimmermann@swissmem.ch

Philippe Cordonier, Responsable Suisse romande

Tél: +41 21 613 35 85 / mobile : +41 79 644 46 77

E-mail: p.cordonier@swissmem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053245/100751792> abgerufen werden.